



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NOTE

AUX SYNDICATS

Note : 25NSY0198

Diffusion : SDK/BF/AGIR/DSC/SF

Auteure : SH

Date : Lundi 24 février 2025

AGIR – Le passeport prévention

Le Passeport de prévention est un outil numérique visant à améliorer la traçabilité des formations en santé et sécurité au travail (SST) et à renforcer la prévention des risques professionnels (brochure du ministère du travail e annexe)

Il est issu de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021, son déploiement est prévu entre 2025 et 2026.

1. Objectifs du Passeport de prévention :

- Centraliser et sécuriser les données de formations et qualifications en SST.
- Faciliter l'employabilité en permettant aux travailleurs de partager leurs formations avec les employeurs et recruteurs.
- Garantir la fiabilité des formations suivies.
- Anticiper les péremptions et mises à jour des certifications, diplômes et habilitations.
- Aider les employeurs à gérer leurs obligations en matière de formation SST.

2. Déploiement progressif :

Avril 2025 : Ouverture pour les organismes de formation.

Début 2026 : Ouverture pour les employeurs.

Fin 2026 : Ouverture pour les travailleurs.

2027 : Ajout de fonctionnalités comme l'importation de fichiers et un tableau de bord pour le suivi des formations.

3. Public concerné :

Travailleurs et demandeurs d'emploi, qui pourront consulter et valoriser leurs formations.

Employeurs, qui pourront déclarer et suivre les formations de leurs salariés.

Organismes de formation, qui enregistreront les formations dispensées.



F3CCFDT



F3CCFDT



F3C-CFDT



F3C.CFDT.FR

4. Contexte et enjeux :

En 2021, la France a recensé 604 565 accidents du travail, dont 645 mortels, ainsi que 47 398 maladies professionnelles.

Le Passeport de prévention s'intègre au Plan pour la prévention des accidents graves et mortels (PATGM) et au Plan Santé au Travail (2021-2025).

Ce projet, financé et piloté par le ministère du Travail, est développé en partenariat avec la Caisse des Dépôts, qui assure la sécurisation des données.

Il sera intégré à Mon Compte Formation pour une gestion plus fluide des parcours de formation en SST.

En résumé, le Passeport de prévention vise à améliorer la sécurité au travail en facilitant l'accès, le suivi et la mise en valeur des formations SST pour l'ensemble des acteurs concernés.

ANNEXE

- 25NSY0198A_AGIR_Le_Passeport_Prévention_Brochure

CONTACTS

- Franck HERRMANN – Secrétaire National – fherrmann@f3c.cfdt.fr
- Stéphanie HARCHÉ – ingénieure Santé au travail – sharche@f3c.cfdt.fr
- Céline CABRERA – Assistante – ccabrera@f3c.cfdt.fr